

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DD108 Maîtrise de la langue française			
Ancien Code	PEDD1B08MLF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB1080		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Geoffroy BERRE (berreg@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à outiller l'étudiant afin qu'il soit capable:

- de produire des textes, en mettant en œuvre adéquatement le processus d'écriture, en ce compris les règles syntaxiques et orthographiques;
- de développer positivement son rapport à la langue et à l'écrit;
- de démontrer une maîtrise approfondie de la langue française

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.3 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

- 3.3.1 Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable :

- de rédiger un écrit en lien avec les études et la profession d'enseignant ;
- de communiquer efficacement en respectant les normes dans des contextes liés à la profession

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDD1B08MLFA Maitrise de la langue française

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise de la langue française			
Ancien Code	14_PEDD1B08MLFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB1081		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Geoffroy BERRE (berreg@helha.be) Geoffroy BERRE (berreg@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à outiller l'étudiant afin qu'il soit capable:

- de produire des textes, en mettant en œuvre adéquatement le processus d'écriture, en ce compris les règles syntaxiques et orthographiques;
- de développer positivement son rapport à la langue et à l'écrit;
- de démontrer une maîtrise approfondie de la langue française

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3

Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive

3.2

Démontrer une maîtrise de la langue française écrite et orale pour enseigner et communiquer de manière approfondie dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable :

- de rédiger un écrit en lien avec les études et la profession d'enseignant ;
- de communiquer efficacement en respectant les normes dans des contextes liés à la profession

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Révisions orthographiques, syntaxiques et lexicales
- Cohérence et organisation textuelles en fonction de la situation de communication
- Conscientisation des erreurs
- Réflexion métalinguistique et stratégies d'écriture

Démarches d'apprentissage

Cours collectifs, exercices individuels ou collectifs en fonction des besoins.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnements individuels, à la demande.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'épreuve consistera en un examen écrit faisant appel aux différents acquis d'apprentissage cités ci-dessus.

Les consignes et modalités seront précisées ultérieurement, dans un document écrit publié sur Connected

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).